

REGLEMENT INTERIEUR TARIFS 2022-2023

- Une tenue décontractée est fortement recommandée ; ainsi qu'une bouteille d'eau et un porte vues avec paroles, papiers vierges et stylo.
- Les élèves doivent emporter aux cours le matériel nécessaire au travail :
 - bandes instrumentales sur clé USB (chansons données sur la clé par le professeur pour les cours collectifs)
 - paroles imprimée sur papier (remis par le professeur pour les cours collectif)
- Il est demandé de se présenter aux cours 5 minutes en avance, afin que les horaires soient respectés ; en cas de retard, le temps manqué ne sera pas rattrapé sur le cours suivant.
- Il n'y aura pas de cours lors des vacances scolaires (1 semaine sur les 2) et jours fériés, (sauf exception sur demande de l'élève pour préparation de casting ou concours, et/ou à des fins de rattrapage, sous réserve de disponibilité du professeur) ; ***VOIR LE PLANNING DES VACANCES ET JOURS FERIEES EN ANNEXE**
- Des stages seront proposés indépendamment des cours à l'année, non obligatoires.

ENGAGEMENTS/ ANNULATIONS DE COURS INDIVIDUELS

- L'engagement se fait sur l'année scolaire (de Septembre 2022 à Juin 2023) à raison d'un cours par semaine, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés, l'horaire et le jour étant fixé en début d'année ;
- Toute année commencée sera due, même si l'élève décide d'arrêter les cours durant l'année sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, changement d'emploi ou de situation personnelle (dans le cas où aucun autre créneau n'est trouvé en remplacement).
- Tout cours non annulé 48h à l'avance pour raison valable justifiée sera dû, sauf sur présentation d'un certificat médical.
- En cas d'annulation prévenu plus de 48h à l'avance, les cours devront être rattrapés, il vous sera proposé 2 créneaux de rattrapage ; en cas d'impossibilité d'être présent à l'un de ces créneaux, le cours annulé sera dû.
- En cas d'annulation par le professeur en cas d'impossibilité, maladie, concert ou déplacement professionnel, le cours sera rattrapé, où remboursé en cas d'impossibilité de trouver un créneau commun.
- Il vous sera parfois demandé, sous réserve que vous le puissiez et sans aucune obligation de votre part, de décaler votre horaire de cours pour un autre élève, comme je le demanderai pour vous en cas d'impossibilité, ceci dans la mesure du raisonnable, du possible et de l'exceptionnel.
- Il n'y a pas de cours d'essai gratuit, 1 cours d'essai sans engagement est prévu en début d'année pour les nouveaux élèves.
- L'Adhésion à l'association « Le foyer des artistes » Partenaire de l'école, est obligatoire et se fait en chaque début d'année scolaire. (1 adhésion par personnes / ou par couple / ou par famille).
- Un compte WhatsApp est créé pour l'école, il vous est demandé de consulter régulièrement car les informations passeront UNIQUEMENT par ce biais.
Ce compte servira également d'échange entre les élève si vous souhaitez vous échanger des créneaux.

Je reste disponible et compréhensible, afin de répondre au mieux à vos demandes, mais prenez bien en compte que vous être nombreux et que je ne peux malheureusement pas répondre systématiquement à vos demandes de modifications de créneau.

- ENGAGEMENTS/ ANNULLATIONS DE COURS COLLECTIFS

- L'engagement se fait sur l'année scolaire (de Septembre 2022 à Juin 2023) à raison d'un cours par semaine, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés, l'horaire et le jour étant fixé en début d'année ;
- Toute année commencée sera due, même si l'élève décide d'arrêter les cours durant l'année sauf cas de force majeure, maladie, déménagement, changement d'emploi, sur justificatif.
- En cas d'annulation par le professeur en cas d'impossibilité, maladie, concert ou déplacement professionnel, le cours sera rattrapé, dans un créneau imposé par le professeur.
- Les cours manqués par les élèves, peut importe la raison, ne seront pas rattrapés
- 2 cours d'essai au prix de 10 Euros l'un, sans engagement sont prévus en début d'année,
- Les cours collectifs seront maintenus à condition d'un minimum de 5 inscrits par classes, 8 pour les cours de comédie musicale.
- Des cours ou répétitions supplémentaires pourront être organisés pour répondre aux projets qui pourront être mis en place au cours de l'année, donnés à titre gratuit par le professeur ;
- L'Adhésion à l'association « Le foyer des artistes » Partenaire de l'école, est obligatoire et se fait en chaque début d'année scolaire. (1 adhésion par personnes / ou par couple / ou par famille)

Nous sommes content que les cours sont du loisir, mais je demanderai une assiduité certaine pour les cours, par respect pour le professeur qui prépare ses cours comme pour les autres élèves présents et investis, un cours collectif demande une bonne entente et mise en place des chansons travaillées, un travail correct ne peut être fait que si tout le groupe fonctionne dans le même sens, je vous demanderai également de prévenir en cas d'absence.

Le professeur se donne le droit de mettre fin au contrat s'il considère que certains comportements peuvent nuire à la vie de groupe, par remboursement au prorata du nombre de cours déjà dispensés.

TARIFS/ REGLEMENT DES COURS

- **Pour les cours particuliers**, le tarif est de 40 euros pour 1 cours particuliers de 45 minutes;
Il sera demandé en début d'année, le règlement total de l'année à hauteur d'un chèque par mois qui sera encaissé par avance à chaque fin de mois (ex : dernière semaine de Novembre pour Décembre)
En septembre, règlement des cours de Septembre et Octobre.
Voir en annexe le nombre de cours et montants mensuels des règlements.
- **Pour les cours collectifs**, la cotisation annuelle est de 280 euros, 320 euros pour les cours de comédie musicale (un abattement de 10% est proposé pour les élèves suivant les cours particuliers) ; il sera demandé dès le début de l'année, la totalité de la cotisation annuelle, (possibilité de régler en 2 chèques qui seront pour le premier encaissé dès le premier cours et le second en Novembre 2022.)
Le règlement se fera à l'ordre de Authentic Voice ; pour la comédie musicale, un chèque de 160 Euros à l'ordre de Authentic Voice et un second de 160 euros à l'ordre de l'association « Le foyer des artistes ».
- L'adhésion à l'association « Le Foyer des Artistes » est de 25 euros (à l'ordre de Association le Foyer des Artistes) pour tout les cours.
- Le reliquats des cours annulés et remboursements seront fait sur le dernier chèque de l'année scolaire.

« Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et m'engage à le respecter »

Fait à

en deux exemplaires

COVID-19

JE DÉCLARE ÉGALEMENT EN CES TEMPS DE CRISE SANITAIRE, AVOIR PRIT EN COMPTE LES MESURES PRISES PAR L'ÉCOLE QUI SONT :

- MISE À DISPOSITION DE GEL HYDROALCOOLIQUE AVEC OBLIGATION DE DÉSINFECTION DES MAINS AVANT D'ENTRER DANS L'ÉCOLE
- NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLE DES ACTION DES ÉLÈVES EN DEHORS DES COURS, IL EST DEMANDÉ À CHACUN DE FAIRE ATTENTION, EN LEUR ÂME ET CONSCIENCE, POUR PRENDRE SOINS DES AUTRES ET PARTICULIÈREMENT DES PERSONNES FRAGILES.
- EN CAS DE SUSPICION (FATIGUE, FIÈVRE... ETC) IL VOUS SERA DEMANDÉ DE VOUS FAIRE TESTER ET DE REVENIR EN COURS QUE LORSQUE VOUS SEREZ CERTAIN DE NE PLUS ÊTRE CONTAGIEUX
- EN CAS DE CONFINEMENT, LES COURS CONTINUERONT EN VISIO VIA ZOOM

DATE ET SIGNATURE (PRÉCÉDÉ DE LA MENTION LU ET APPROUVÉ)

***ANNEXE A DECOUPER ET A GARDER**

PLANNING DES FERMETURES ANNUELLES POUR L'ANNEE 2022-2023 POUR LES COURS INDIVIDUELS (les vacances pour les cours collectifs sont les mêmes que les vacances scolaires)

RENTREE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE	12/09/22
VACANCE DE LA TOUSSAINT	Du lundi 31 Octobre au 6 Novembre Inclu
VACANCES DE NOËL	Du Jeudi 22 Décembre au 3 Janvier Inclu
VACANCES D'HIVER	Du samedi 18 février au Dimanche 26 Février Inclu
VACANCES DE PRINTEMPS	Du Samedi 15 Avril au Dimanche 23 Avril Inclu
PAS DE FERMETURE LES JOURS FERIES DU	1ER ET 8 MAI
GRANDES VACANCES	8 JUILLET (pourront continuer pour ceux qui le souhaitent jusqu'à fin juillet, sans engagement et selon disponibilité)
REPRISE DES COURS	A DEFINIR

COURS LISTES PAR MOIS ET JOURS

	LUNDI	MARDI		
SEPTEMBRE	3	3		
OCTOBRE	4	4		
NOVEMBRE	4	4		
DECEMBRE	3	3		
JANVIER	4	4		
FEVRIER	3	3		
MARS	4	4		
AVRIL	3	3		
MAI	5	5		
JUIN/JUILLET	5	5		